SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial AXTON HIVERNAGE
Rez.-Nr. 414806

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées
Hivernage des piscines plein air.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur LEROY MERLIN, Rue Chanzy - Lezennes, F 59712 LILLE Cedex 9, +33 (0)3 28808080. WELDOM, F-60608 Clermont Cedex
Téléphone +33(0) 3 44 77 80 00

Service des renseignements

E-mail (personne compétente):
SDS@bayrol.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59; BE: Centre Antipoison +32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Aquatic Acute 1 **Aquatic Chronic 1**	**H410**	

Consignes en cas de danger
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

! **Indications complémentaires**
Une réaction chimique se produit entre le composant acide et le composant basique pour former du sel de sodium. La valeur du pH confirme cette réaction (voir section 9).
Pour classer ce mélange, nous considérons que le composant basique est entièrement consommé et le composant acide est presque consommé. Nous n'en tenons pas compte lors du calcul de la classification du mélange.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS09

Mot signal
Attention

Consignes en cas de danger
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/ GHS]
25988-97-0		**Polymère de N-méthylméthanamine avec(chloromethyl)oxirane**	**15**	**Acute Tox. 4, H302 / Aquatic Acute 1, H400 M=10 / Aquatic Chronic1, H410 M=1 /**

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.
Protéger les secouristes.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.
Assurer un traitement médical.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Traitement médical.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Remarques s'adressant au médecin / traitement
Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
eau
Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
mousse
poudre d'extinction sèche
dioxyde de carbone
sable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Oxyde d'azote (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Personnel non formé pour les cas d'urgence
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections
Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions lors de la manipulation
Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Mesures générales de protection
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Le produit n'est pas combustible.
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Stabilité au stockage
Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Aucune information disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition
Protection respiratoire
protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

Protection des mains
Gants résistant aux produits chimiques
Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)
Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm
Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm
Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux
lunettes assurant une protection complète des yeux

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	**Couleur**	**Odeur**
liquide	bleu	caractéristique

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	5,3 - 6,3	20 °C	10 g/l	potentiometrique	
Température d´ébullition/ plage d´ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	3016 Pa	25 °C		calculée	
Densité relative	1,07 g/cm3	20 °C		aréométrie	
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					miscible en toutes proportions
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
Aucune information disponible.

9.2. Autres informations
Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique
Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter
Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles
Substances à éviter
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène	Aucune donnée disponible			
Tératogène	Aucune donnée disponible			
Cancérigène	Aucune donnée disponible			

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 0,077 mg/l (96 h)	Oncorhynchus mykiss		M = 10
Daphnie	CE 50 0,14 mg/l (48 h)	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Dégrabilité physico-chimique	Bonne élimination du produit présent dans l'eau par des procédés abiotiques, par exemple adsorption sur boues activées.			
Biodégrabilité	81 % (28 d)		OCDE 301 B	Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs

Comportement dans les stations d'épuration

En cas d'introduction de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, altération de l'activité de dégradation des boues activées non probable.

Remarques générales

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.
Polluant marin (conformément au code IMDG).
Les valeurs écologiques se rapportent à la substance non diluée, à 100 %.
Les données écologiques concernent les principaux composants.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations relatives au produit
Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Recommandations relatives à l'emballage
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé
eau

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Polymère de N-méthylméthanamine avec(chloromethyl)oxirane)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Polymer of N-Methylmethanamine with (chloro methyl)oxirane)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Polymer of N-Methylmethanamine with (chloro methyl)oxirane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
Étiquette de danger 9
code de restriction en tunnel -
Code de classification M6

Transport maritime IMDG
MARINE POLLUTANT

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Autres réglementations (UE)
À observer:
Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses
Voir fiche technique du produit.
Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 5.1

Source des principales informations
Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich
Renseignements puisés dans différents manuels techniques
Études toxicologiques NIOSH-Tox
Selon les législations en vigueur

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.